

Series of ERUDITE HDR

ERUDITE Accreditation to supervise Ph.D.

N° 01-2023

Title

Essais sur l'évaluation des politiques publiques d'accès à l'emploi,
aux aides sociales et au logement

Author

Sylvain CHAREYRON



HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

ÉCOLE DOCTORALE
Organisations, Marchés, Institutions
Spécialité : Sciences Économiques

par

Sylvain CHAREYRON

Essais sur l'évaluation des politiques publiques d'accès à l'emploi, aux aides sociales et au logement

Directeur: Ferhat Mihoubi, Professeur, Université Paris-Est Créteil

HDR soutenue le 23/05/2023

Composition du Jury :

Mme Catherine BAUMONT, *Rapporteure*
Professeure, Université de Bourgogne, LEDI

Mme Julie LE GALLO, *Rapporteure*
Professeure, l'Institut Agro Dijon, CESAER

M. Gregory VERDUGO, *Rapporteur*
Professeur, Université Evry Val-d'Essone, EPEE

M. Augustin VICARD
Administrateur INSEE

M. Yann VIDEAU
Maître de conférences, Université Paris-Est Créteil, ERUDITE

L'université PARIS-EST n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mon directeur d'habilitation à diriger des Recherches (HDR) Ferhat Mihoubi qui m'a fait confiance et conseillé.

Je remercie Catherine Baumont, Julie Le Gallo et Gregory Verdugo d'avoir accepté d'être rapporteur de cette HDR. Je remercie également les membres du jury Augustin Vicard et Yann Videau qui ont accepté de la lire et de la discuter.

Je remercie bien sûr mes deux co-directeurs de thèse François Legendre et Yannick L'Horty qui ont eu une influence déterminante sur mes recherches et qui ont beaucoup contribué au plaisir que j'ai à faire mon travail.

Je tiens également à remercier mes différents co-auteurs, des plus anciens Denis Anne, Patrick Domingues, Yannick L'Horty et David Gray ; aux plus récents Lucie Fotsa Lienogaillardon, Pascale Petit, Samuel Gorohouna, Catherine Ris, Florence Goffette-Nagot, Lucie Letrouit, Yoahnn Trouvé-Sargison, Tidiane Ly, Amélie Chung, Laetitia Challe, Souleymane Mbaye, Rémi Le Gall, Mathilde Leborgne et Philomène Mbaye ; et aux encore plus récents dans des travaux de recherche en cours Naomie Mahmoudi, Loïc du Parquet, Florent Sari, Camille Regnier, Louis-Alexandre Erb et Marie-Axelle Granié. C'est un plaisir et un grand enrichissement de collaborer avec ces eux.

Je remercie l'ensemble des collègues de la Faculté de Sciences économiques et de gestion de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et de l'ERUDITE ainsi que ceux (qui sont aussi parfois de l'ERUDITE) de la plateforme TEPP. C'est une grande chance de travailler dans des endroits où l'ambiance est aussi bonne et avec des gens aussi agréables.

Je remercie également le personnel administratif de la FSEG, de l'ERUDITE et de TEPP pour leur compétence, disponibilité et amabilité.

Je tiens également à remercier les membres de ma famille, qui ont tous eu une influence, d'une manière ou une autre, sur les travaux présentés.

Table des matières

Remerciements	i
Introduction	1
1 Parcours	1
2 Contexte	2
3 Présentation synthétique des axes de recherche	4
I Non-recours aux aides sociales et participation aux démarches d'in-	
sertion	11
1 Mesurer le non-recours et explorer le lien entre non-recours et revenu	11
2 Identifier l'effet des interactions sociales dans le non-recours	13
3 Accroître la participation aux démarches d'insertion	14
II Accès au marché du travail des populations en difficulté	19
1 L'effet d'une formation intensive chez les jeunes NEET	19
2 L'effet d'une subvention à l'embauche pour les individus résidant en quar-	
tier défavorisé	21
3 L'effet des politiques visant à faciliter l'intégration des personnes en si-	
tuation de handicap au marché du travail	22
III Marché du logement et dynamique territoriale	27
1 Ségrégation et égalité dans l'accès au logement	27
2 Redynamiser les quartiers défavorisés par le renouvellement urbain	29
3 Réduire la discrimination ethnique dans l'accès au logement	31
Perspectives de recherche	35

Encadrement	39
Bibliographie	41
Curriculum Vitae	49

Introduction

1 Parcours

J'ai soutenu ma thèse de sciences économiques sur la thématique du non-recours aux aides sociales sous conditions de ressources à l'Université Paris-Est en septembre 2016. Suite à ma soutenance j'ai occupé un poste d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) pendant un an, ce qui m'a permis de commencer à étendre mes thématiques de recherche. Tout en poursuivant mes recherches sur le non-recours, j'ai débuté une étude sur les questions relatives à l'accès au logement et une autre consistant à évaluer l'efficacité d'un programme intensif de formation à destination des jeunes qui ne sont pas en emploi, en études ou en formation (NEET). Les trois axes qui constituent mes recherches et que je détaillerai ensuite datent donc de cette période.

J'ai ensuite réalisé, pendant un an, un post-doctorat au CNRS au sein de GATE (UMR 5824) et de la chaire Habité Ensemble la Ville de Demain (HEVD) du Labex Intelligences des Mondes Urbains (IMU). Durant ce post-doctorat j'ai commencé à travailler sur les données notariales des prix des mutations immobilières. Le prix des transactions immobilières constitue un indicateur synthétique des aménités d'une zone. C'est donc un indicateur dont le suivi permet d'observer les dynamiques territoriales. L'objet du post-doctorat était d'évaluer l'effet du Programme National de Renouvellement Urbain sur l'attractivité des quartiers ciblés. J'ai poursuivi ce type d'évaluation d'impact sur des données immobilières, ce qui a donné lieu par la suite à deux autres travaux.

J'ai été recruté comme maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil en 2018. J'ai intégré à ce titre le laboratoire ERUDITE (EA 437) et la fédération Travail, Emploi et Politiques Publiques (FR 2042) du CNRS. L'adéquation de mes thématiques avec celles des chercheurs de ces deux entités me permet de continuer à développer mes différents axes de recherche.

J'ai, dès la thèse, utilisé aussi bien des données expérimentales que non expérimentales. Ainsi sur les quatre articles de ma thèse, trois portaient sur des données d'enquête et un sur les résultats d'une expérience contrôlée. Mon orientation vers les études d'impact et les travaux avec Yannick L'Horty et Pascale Petit sur les données de test par correspondance ont poursuivi cette tendance jusqu'à aujourd'hui. Si l'accroissement de l'utilisation des données de test par correspondance pour mesurer les discriminations date de la fin des années 2000, leur utilisation plus récente à des fins d'évaluation de politiques publiques ouvre de nombreuses perspectives. Il est ainsi possible de combiner ces données de testing avec un autre protocole expérimental, comme une expérience aléatoire, ou d'évaluer l'effet d'une politique en utilisant les méthodes de l'économétrie de l'évaluation des politiques publiques sur ces données de testing. Certains travaux présentés dans cette HDR sont le reflet de ces possibilités. J'ai néanmoins continué à utiliser des données d'enquête, en particulier l'Enquête Emploi, qui possède de nombreux aspects intéressants, que ce soit par sa dimension longitudinale ou son échantillonnage aréolaire. Je me suis également tourné vers les données administratives pour les évaluations basées sur les prix des mutations immobilières, qui sont répertoriés dans les données Bien et Perval et dans les DVF.

2 Contexte

Le champ de l'évaluation des politiques s'est fortement développé ces deux dernières décennies sous l'effet cumulé de l'accès accru aux données permettant de réaliser ces évaluations, de l'amélioration des méthodes économétriques et des capacités informatiques permettant de les implémenter, ainsi que de l'exigence accrue d'évaluation des mesures mises en place dans le domaine politique. Le champ de l'évaluation des politiques publiques est aussi large que l'éventail des différentes politiques publiques existantes. Trois domaines occupent cependant une place particulièrement importante dans cette littérature de par leurs implications sociétales : l'accès à l'emploi, l'accès à des revenus de substitution lorsqu'un emploi ne peut pas être obtenu et l'accès au logement. Obtenir des revenus suffisants pour vivre ainsi que disposer d'un logement sont, en effet, des prérequis indispensables à des conditions de vie satisfaisantes.

La nécessité d'évaluer les politiques publiques affectant ces domaines est d'autant

plus grande que l'accès à l'emploi, à des revenus de substitution ou au logement est loin d'être garanti en France mais également dans de nombreux pays. Au troisième trimestre de 2020, le taux de chômage était ainsi de 9% en France. Par ailleurs, le phénomène de non-recours aux aides sociales, qui affecte largement les aides sociales sous conditions de ressources, a commencé à être mis en évidence depuis quelques décennies dans différents pays de l'OCDE. Le premier rapport d'évaluation réalisé après l'instauration du RSA mettait en lumière l'importance de ce phénomène dans le cadre de ce dispositif (Domingo & Pucci, 2012). Concernant l'accès au logement, malgré la loi créant un droit au logement opposable et les différentes politiques publiques mises en place, le nombre de personnes sans logement ou mal logé reste très important en France. Ainsi, selon le 27^e rapport de la fondation Abbé Pierre, 4 millions de personnes sont non ou mal logées en France en 2022 et 300 000 sont sans domicile fixe.

En dehors de la question de l'accès lui-même, la question des inégalités d'accès se pose également. Ainsi les phénomènes d'inégalité d'accès à l'emploi et de ségrégation spatiale sont largement documentés (Gavrel et al., 2015). Ces inégalités se retrouvent aussi dans l'efficacité des politiques d'accès à l'emploi. Ainsi, il est apparu que toutes les populations ne sont pas affectées de la même façon par les politiques publiques ou même par une amélioration économique globale. Par exemple, certaines personnes sont trop peu formées ou trop isolées spatialement pour pouvoir profiter d'une embellie économique afin de retrouver un emploi. C'est pourquoi les politiques visant à faciliter l'accès à l'emploi ou à de bonnes conditions de logement vont parfois cibler des populations qui connaissent des difficultés dans ces domaines.

Ces trois domaines sont, par ailleurs, liés dans la mesure où l'accès à l'un influence les possibilités d'accès aux autres. Il a par exemple été montré que le fait de résider dans un quartier défavorisé tend à réduire les chances d'accès à l'emploi (Bunel et al., 2016). Inversement, l'impossibilité d'accéder à un emploi tend évidemment à rendre difficile l'accès à un logement, tout comme l'absence d'accès à un logement peut rendre plus difficile l'accès à un emploi ou même aux aides sociales. C'est pourquoi, malgré leur apparente déconnexion, ces trois domaines - l'emploi, les aides sociales et le logement - forment un ensemble qui, bien qu'il soit possible de les étudier séparément, ont de nombreuses interconnexions. L'approche adoptée ici consiste à étudier ces trois domaines séparément car les politiques publiques qui peuvent les influencer sont généralement ciblées sur un

des domaines en particulier. Malgré tout, les connexions entre les trois axes apparaîtront nombreuses.

La similarité des problématiques entre différents pays, particulièrement entre les pays de l'OCDE, permet de mutualiser les connaissances obtenues dans ces différents pays. Ainsi, bien que chaque pays de l'OCDE présente ses propres spécificités et des problématiques plus ou moins prononcées dans le domaine de l'accès à l'emploi, aux aides sociales ou au logement, les dispositifs mis en place révèlent des points communs suffisamment importants pour que les retours d'expérience sur le dispositif d'un pays puissent servir aux autres. Bien que présentant des éléments communs, les spécificités ou les choix politiques différents permettent néanmoins de disposer d'une variation suffisante des dispositifs entre pays pour que des enseignements variés puissent être tirés en rassemblant les études faites dans différents pays. C'est principalement l'approche retenue par le champ de l'évaluation des politiques publiques et celle retenue dans ce travail. C'est à dire que les études présentées ici portent sur des dispositifs français et sur des données françaises. Néanmoins la proximité des dispositifs français mais également leurs différences par rapport aux dispositifs d'autres pays permettent d'obtenir des enseignements généraux en les comparant aux résultats obtenus sur d'autres dispositifs proches de différents pays. Si cette comparaison, qui fait l'objet d'études spécifiques - méta-analyses ou revues de littérature - n'est pas dans les objectifs de ce travail, la portée de ses résultats doit être appréhendée dans ce contexte.

3 Présentation synthétique des axes de recherche

Mon programme de recherche se décline en trois axes de recherche principaux qui appartiennent tous au champ de l'évaluation des politiques publiques :

- Non-recours aux aides sociales et participation aux démarches d'insertion (Partie I).
- Accès au marché du travail des populations en difficulté (Partie II).
- Marché du logement et dynamique territoriale (Partie III).

Axe I : Non-recours aux aides sociales et participation aux démarches d'insertion

Le premier axe s'intéresse aux aides sociales et s'inscrit dans le prolongement direct de mes travaux de thèse. Il prend appui sur deux articles de celle-ci qui ont initié mes recherches (Partie I.1). Ces deux articles parus, l'un dans **Economie et Prévision** (Chareyron, 2018) et l'autre dans **Review of Income and Wealth** en collaboration avec Patrick Domingues (Chareyron & Domingues, 2018), mesurent le non-recours au RSA « socle seul » et étudient les déterminants du non-recours respectivement sur la population générale et sur la population des sans-domicile, qui pour cette dernière n'était jusqu'alors pas incluse dans les mesures. Ces deux travaux s'appuient sur des enquêtes nationales couvrant le champ des individus potentiellement éligibles et renseignent le bénéfice du RSA et les informations permettant de calculer l'éligibilité. Les résultats mettent en évidence un taux de non-recours important au RSA « socle seul » pour ces deux populations et une relation non-linéaire entre revenu et non-recours, c'est à dire la présence d'un non-recours important pour des ménages disposant des revenus les plus faibles.

Je me suis ensuite intéressé à l'effet de l'environnement du ménage sur l'accès aux aides sociales sous-conditions de ressources. Cela a conduit à l'élaboration d'un article, également inclus dans ma thèse, et paru dans la **Revue d'Economie Politique** en collaboration avec Denis Anne (Anne & Chareyron, 2017). Dans cet article, sont étudiés les déterminants du recours au Forfait Gratuité Transport, un dispositif garantissant la gratuité des transports en commun d'Île-de-France aux personnes éligibles, à partir d'une enquête originale réalisée dans le cadre du projet ELODIE¹. Nous montrons l'influence de la distance au réseau de transport en commun sur la demande de cette aide et mettons en évidence la présence d'un effet de voisinage dans la connaissance de l'aide, suggérant une transmission d'information entre individus proches. Cet article n'identifie cependant pas directement des effets d'interactions sociales dans le recours aux aides sociales dans la mesure où les effets de voisinage peuvent être causés par d'autres phénomènes que les effets de pairs. Cette identification est réalisée dans l'article paru dans **Annals of Economics and Statistics** en collaboration avec Patrick Domingues et Lucie Fotsa-Gaillardon (Chareyron et al., 2021b). En utilisant la dimension panel et

1. Les projets sont détaillés dans le curriculum vitae.

l'échantillonnage aréolaire de l'Enquête Emploi, nous observons l'effet de l'arrivée de nouveaux bénéficiaires dans le quartier sur les ménages restants dans un quartier, afin d'identifier l'effet causal de la composition du quartier. Nous identifions de cette manière un effet significatif des interactions sociales sur la participation au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le troisième sous-axe de l'axe 1, s'intéresse à la participation aux démarches d'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA. Peu de travaux se sont intéressés au suivi par les allocataires des minimas sociaux des dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, qui font pourtant partie du volet « droits et devoirs » de dispositifs comme le RSA. Or un phénomène de non-participation aux dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par les départements existe (Dmitrijeva et al., 2015). Dans un article, inclus dans ma thèse, et paru dans la **Revue d'Economie Politique** en collaboration avec David Gray et Yannick L'Horty (Chareyron et al., 2018), nous évaluons l'effet du type d'information transmise au moment de l'envoi d'un courrier de rappel par le conseil général aux allocataires du RSA, pour les inviter à participer à ces démarches. Nos résultats indiquent que l'envoi d'un courrier informant les bénéficiaires des avantages accompagnant les prestations passives de soutien aux revenus augmente la participation de certains groupes de population. L'autre version du courrier, qui consistait en une version simplifiée du message, n'a pas d'effet statistiquement significatif sur la variable de la participation à l'entretien d'orientation. Le projet DEDICACE, mené dans le cadre d'une convention de recherche sans contrepartie financière avec un conseil départemental, a permis d'évaluer l'effet sur la participation aux démarches d'insertion, d'une politique d'avertissement de sanction mise en place par le conseil départemental envers les bénéficiaires du RSA. Ce message d'avertissement a été envoyé aux bénéficiaires du RSA qui ne remplissaient pas leurs obligations liées à la partie « droits et devoirs » du RSA et qui ne participaient donc pas aux démarches d'insertion. Ce projet, qui nous a permis d'accéder aux données administratives des allocataires du RSA du conseil départemental a donné lieu à un article paru dans la **Revue Economique** en collaboration avec Rémi Le Gall et Yannick L'Horty (Chareyron et al., 2022d). Les résultats montrent que l'avertissement augmente la participation aux démarches d'insertion et les sorties du RSA. Par ailleurs, l'effet de l'avertissement apparaît d'autant plus important sur la participation aux démarches que les allocataires sont éloignés du marché du travail.

Axe II : Accès au marché du travail des populations en difficulté

Mon deuxième axe de recherche a commencé après la thèse avec ma participation à deux projets de recherche : DESTINIE et ARTEFACT. Ces deux projets ont pour points communs d'évaluer l'effet de politiques publiques destinées à faciliter l'accès à l'emploi de populations possédant des facteurs le rendant plus difficile : les jeunes qui ne sont pas en emploi, en études ou en formation (NEET) pour le premier et les personnes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) pour le second.

Le premier projet, mené en collaboration avec Denis Anne et Yannick L'Horty a donné lieu à un article paru dans **Education Economics** (Anne et al., 2020). Il évalue par différences-de-différences et à partir de données d'enquête, l'effet du *Service Militaire Volontaire*, un dispositif de formation intensif encadré par l'armée, sur l'accès à l'emploi et différents autres critères. Nos résultats mettent en évidence un effet positif du SMV sur l'emploi des jeunes, ainsi que sur d'autres critères comme l'obtention du permis de conduire et le niveau de qualification.

Le deuxième projet, mené en collaboration avec Laetitia Challe, Yannick L'Horty et Pascale Petit a donné lieu à un article paru dans **Urban Studies** (Chareyron et al., 2022a). Il évalue par différence-de-différences à partir de données expérimentales, l'effet sur l'emploi des *Emplois Francs*, une politique consistant à subventionner les entreprises pour l'emploi d'une personne résidant en QPV. Les résultats montrent que l'accès à l'emploi des individus résidant en QPV s'accroît à court terme. En revanche, l'effet n'est plus discernable un an après la mise en place du dispositif. Ce manque de persistance est à mettre en lien avec des discontinuités dans la montée en charge du programme. Le projet MELODI est venu compléter ces résultats. Il a donné lieu à une étude localisée parue dans la **Revue d'Economie Régionale et Urbaine** en collaboration avec Denis Anne, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty et Pascale Petit (Anne et al., 2022). Cet article montre qu'en 2020, après la généralisation des *Emplois Francs*, les hommes résidant en QPV subissent toujours une pénalité liée à leur lieu de résidence. En revanche, les femmes résidant en QPV subissent une pénalité moins importante que les hommes et pourraient même être avantagées par rapport aux femmes résidant dans des quartiers non QPV. L'effet des *Emplois Francs* pourrait donc être circonscrit à certaines populations.

Plus récemment une troisième étude est venue s'inscrire dans cet axe. Cette étude, tou-

jours en cours de valorisation, menée en collaboration avec Yannick L'Horty, Philomène Mbaye et Pascale Petit consiste à évaluer l'effet des politiques publiques visant à faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au marché du travail. Ces politiques visent deux dimensions de l'intégration des personnes handicapées au marché du travail : l'accès à l'emploi à travers l'obligation pour certaines entreprises d'employer au moins 6% de personnes en situation de handicap et la capacité, une fois employées, d'évoluer convenablement dans leur environnement de travail, à travers l'obligation d'aménagement du poste de travail par l'employeur. L'évaluation est également réalisée en différence-de-différences à partir de données expérimentales. Le critère de handicap considéré est une situation de malvoyance. Les résultats montrent que les malvoyants sont soumis à une forte discrimination dans l'accès à l'emploi. Par ailleurs, l'obligation pour l'employeur d'adapter le poste de travail d'un employé handicapé tend à réduire les chances d'être invité à un entretien d'embauche pour les candidats handicapés. Cependant, la politique de quotas, qui sanctionne les employeurs dont l'effectif ne comprend pas au moins 6% de personnes ayant un handicap reconnu, réduit la discrimination et agit en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Axe III : Marché du logement et dynamique territoriale

Mon troisième axe de recherche s'intéresse au marché du logement et aux dynamiques territoriales. Il a débuté avec mon post-doctorat au CNRS au sein du GATE. Lors de celui-ci nous avons entrepris d'évaluer l'effet du Programme National de Renouvellement Urbain sur l'attractivité des quartiers ciblés en utilisant le prix des transactions immobilières, renseigné dans les données Bien et Perval, comme un indicateur d'aménité. Les politiques de renouvellement urbain visent à rénover certains quartiers, généralement défavorisés, pour accroître leur attractivité. Le programme ciblant essentiellement les logements sociaux, l'évaluation porte donc sur les effets d'externalité de ce programme sur les logements privés. L'article paru dans **Régional Science and Urban Economics** en collaboration avec Florence Goffette-Nagot et Lucie Letrouit (Chareyron et al., 2022b), ne détecte pas d'effet significatif du programme sur l'attractivité des quartiers ciblés. Nous identifions quatre mécanismes pour expliquer ce manque d'impact global : le niveau parfois insuffisant de financement par quartier, un effet limité sur les quartiers les plus défavorisés en raison d'un effet de stigmatisation, une augmentation réduite de

l'attractivité dans les quartiers éloignés des centres-villes, et la concentration du financement du programme dans des types d'opérations qui ont un faible impact sur les prix des logements.

En parallèle je me suis intéressé, en collaboration avec Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit et Catherine Ris, au lien entre ségrégation et discrimination ethnique à travers un test par correspondance mené sur la zone du Grand Nouméa en Nouvelle-Calédonie couplé à des données de recensement. Ce travail a donné lieu à un article paru dans la **Revue Economique** (Chareyron et al., 2022c). L'article montre que la discrimination envers le candidat Kanak diminue lorsque la part d'individus de la minorité ethnique dans le quartier dépasse 40%. Ce résultat suggère la présence d'un point de basculement dans la composition ethnique des quartiers, qui peut conduire les propriétaires à discriminer davantage dans les quartiers se situant en dessous de ce seuil. Les raisons expliquant ce type de phénomène de basculement dans la composition ethnique d'une zone, qui avait été identifié initialement aux Etats-Unis, restent cependant incertaines. Si une désutilité pour la diversité peut être invoquée, d'autres mécanismes comme la crainte des personnes issues du groupe ethnique majoritaire que leurs enfants ne souffrent de mauvaises conditions d'enseignement pourraient également être envisagés. L'article paru dans **Research in Economics** en collaboration avec Patrick Domingues et Amélie Chung (Chareyron et al., 2021a) montre, sur données françaises, que ce type de raisonnement n'est pas fondé empiriquement. Si la réussite scolaire et la diversité ethnique semblent négativement corrélées à première vue, la relation entre les deux variables disparaît lorsque tous les facteurs de confusion sont correctement contrôlés.

La présence de discrimination ethnique dans l'accès au logement est maintenant bien établie en France comme dans la plupart des pays de l'OCDE. Il existe en revanche très peu de politiques publiques qui ont fait la preuve de leur efficacité pour réduire ce phénomène. C'est ce constat qui a mené à la réalisation d'un projet en partenariat avec l'institution du Défenseur des Droits. Ce projet, réalisé avec Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye et Pascale Petit et qui a donné lieu à une publication dans **Regional Science and Urban Economics** (Chareyron et al., 2023) a consisté à évaluer expérimentalement l'effet d'un message de menace de sanction envoyé par le Défenseur des Droits à des agences suspectées de discrimination envers des candidats d'origine maghrébine. L'article, en cours de valorisation, montre que le message a réduit sur le long terme

la discrimination des agences l'ayant reçu : la discrimination est réduite dans le groupe traité de 80% pendant les deux années de suivi.

Chapitre I

Non-recours aux aides sociales et participation aux démarches d'insertion

1 Mesurer le non-recours et explorer le lien entre non-recours et revenu

La problématique du non-recours aux aides sociales sous conditions de ressources est peu à peu devenue un enjeu important de l'évaluation des politiques publiques. Le non-recours peut, en effet, influencer sur l'effet redistributif et l'efficacité des politiques sociales ayant pour objectif de lutter contre l'exclusion et la pauvreté. La mesure du non-recours reste particulièrement délicate. La principale difficulté est d'identifier et de dénombrer la population éligible. Cela nécessite, en effet, de disposer d'une base de données au champ suffisamment large pour contenir des informations sur tous les individus potentiellement éligibles et contenant suffisamment d'informations pour déterminer l'éligibilité. Ainsi, malgré l'accroissement du nombre d'études sur le sujet et l'amélioration des systèmes d'information, les sans-abri qui font partie de la population cible de ces programmes sociaux, ne sont généralement pas comptabilisés dans les mesures. Par conséquent, on sait peu de choses sur le comportement des sans-abri en ce qui concerne la perception des aides sociales et le non-recours n'est pas estimé avec précision. Chareyron & Domingues (2018), utilisant une enquête nationale sur les sans-domicile¹, donne une première mesure

1. L'enquête se nomme « Enquête auprès des personnes utilisant les services d'hébergement et/ou la distribution de repas chauds - 2012. »

du non-recours de cette population à la partie « socle seul » du revenu de solidarité active. Nos résultats indiquent qu'il existe un taux substantiel de non-recours chez les sans-abri, mais que ce taux est inférieur à celui de la population générale : environ 18% des sans-abri éligibles ne demandent pas de prestations, contre 35% pour la population générale.

Au-delà de la mesure du non-recours se pose la question des mécanismes explicatifs du phénomène. Si la littérature économique a d'abord plutôt eu tendance à expliquer le non-recours comme provenant d'une faible utilité de la perception de l'aide (Blundell et al., 1988; McGarry, 1996; Pudney et al., 2007), certaines études récentes ont montré la présence de coûts élevés dans la demande de l'allocation pour des populations pourtant nécessiteuses (Bhargava & Manoli, 2015; Tempelman & Houkes-Hommes, 2015). Si le non-recours touche les populations les plus pauvres, le dispositif aura pour conséquences d'augmenter les inégalités entre les ménages éligibles et de réduire l'efficacité du dispositif à atteindre ses objectifs de lutte contre la pauvreté. Les implications en matière de politiques publiques ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour réduire le non-recours seront différentes du cas où celui-ci provient principalement d'une faible utilité du dispositif. Dans ce cas le non-recours reste problématique lorsque son niveau est important car il induit un manque d'efficacité du dispositif. Ce manque d'efficacité peut avoir des conséquences importantes sur les objectifs visés par le dispositif comme le fonctionnement et l'efficacité du marché du travail. Les conséquences en matière de lutte contre la pauvreté sont en revanche moins fortes puisque le non-recours touche les ménages les moins nécessiteux (Domingo & Pucci, 2014). En sélectionnant dans le dispositif les ménages qui en ont le plus besoin, le non-recours peut être considéré comme un seuil implicite qui vient compléter les règles d'éligibilité en vigueur et posséder ainsi une utilité sociale. En France, Domingo & Pucci (2014) ont mis en évidence l'influence des faibles montants distribués dans l'importance du non-recours au RSA «activité» mais aucune étude ne s'est intéressé au dispositif, pourtant très différent, du RSA «socle seul». Chareyron (2018) pour la population générale et Chareyron & Domingues (2018) pour les sans-domicile montrent la même relation non-linéaire entre non-recours et revenu pour les deux populations. Les ménages les plus pauvres (avant le bénéfice du RSA) font montre de taux de non-recours très élevés. Celui-ci diminue fortement pour des revenus un peu plus élevés et tend ensuite à augmenter avec le revenu.

2 Identifier l'effet des interactions sociales dans le non-recours

L'influence des interactions sociales sur différents aspects des comportements des ménages a été mis en évidence dans de nombreux domaines tels que le niveau d'éducation (Goux & Maurin, 2007), la maternité des adolescentes (Crane, 1991), les activités criminelles (Glaeser et al., 1996) et l'acquisition de capital humain (Borjas, 1995). Il existe cependant peu d'identification convaincante de l'effet des interactions sociales dans le non-recours aux aides sociales sous conditions de ressources. Les interactions sociales peuvent pourtant potentiellement influencer le taux de participation aux aides sociales, car un niveau élevé de participation dans le voisinage améliorera la disponibilité des informations et réduira le niveau de stigmatisation. En outre, les voisins peuvent également donner des conseils sur la façon de remplir les papiers ou sur ce qu'il faut faire pour recevoir la prestation.

Comme le souligne Manski (2000), l'identification de ce type d'effet pose des difficultés particulières. Il faut ainsi pouvoir distinguer entre les interactions contextuelles (lorsque le comportement d'un individu varie en fonction des caractéristiques exogènes du groupe), les interactions endogènes (lorsque le comportement d'un individu est influencé par le comportement du groupe) et les effets corrélés (lorsque le comportement d'un individu est similaire à celui de ses voisins parce qu'ils ont les mêmes caractéristiques ou le même environnement institutionnel). Seuls les deux premiers phénomènes impliquent l'influence de l'environnement social, tandis que les effets corrélés peuvent conduire à des comportements corrélés entre groupes de pairs même s'il n'y a pas d'effet d'interaction sociale.

Anne & Chareyron (2017) mettent en évidence la présence d'effets de voisinage significatifs dans la connaissance du Forfait Gratuité Transport, un dispositif garantissant la gratuité des transports en commun d'Île-de-France aux personnes éligibles. Ils utilisent pour cela une enquête originale menée sur les bénéficiaires du RSA en Seine-et-Marne. Il n'apparaît pas, en revanche, d'effets de voisinage dans la demande de l'aide. Parmi les effets spatiaux, seule la distance au réseau de transport en commun joue ici : une plus grande distance au point d'accès au réseau de transport collectif réduit la demande du Forfait Gratuité Transport.

Ces éléments suggèrent la présence de mécanismes de diffusion d'information dans

l'accès ou au minimum dans la connaissance des dispositifs sociaux sous conditions de ressources. Il n'est, cependant, pas possible d'exclure la possibilité que la corrélation spatiale capte la présence d'une variable omise. L'effet pourrait provenir de politiques sociales différentes entre les territoires (par exemple dans la diffusion de l'information) mais également de différences de conditions macroéconomiques ou du marché du travail entre les zones (Riphahn, 2001).

Chareyron et al. (2021b), utilisant les dimensions aréolaire et longitudinale de l'Enquête Emploi, explorent l'effet de l'arrivée de nouveaux bénéficiaires dans le quartier sur les ménages restants dans un quartier, afin d'identifier l'effet causal de la composition du quartier. L'article utilise de petits groupes de pairs qui sont des voisins proches : l'unité de voisinage compte en moyenne 20 ménages, ce qui est beaucoup plus ciblé que les études précédentes dans ce domaine. Il est également tenu compte de l'éligibilité des ménages au programme.

En utilisant cette stratégie, l'étude identifie un effet positif et significatif des interactions sociales sur la participation au *Revenu de Solidarité Active*. Les résultats indiquent qu'une augmentation d'un point de pourcentage de la proportion de bénéficiaires augmente de 0,48 point de pourcentage la probabilité qu'un ménage éligible vivant dans ce quartier reçoive le Revenu de Solidarité Active. Les résultats confirment également que lorsque l'inéligibilité d'une partie de la population n'est pas prise en compte, cela conduit à une sous-estimation des effets d'interaction sociale. Enfin, bien qu'il ne soit pas possible, *a priori*, de connaître l'échelle géographique pertinente dans une étude de l'effet des interactions sociales, l'article fournit des preuves qu'une zone géographique restreinte est appropriée.

3 Accroître la participation aux démarches d'insertion

Les minimas sociaux sous conditions de ressources combinent traditionnellement deux leviers en vue de réduire la pauvreté : l'un est passif et consiste en un soutien monétaire aux ménages à revenus modestes et l'autre est actif et vise à favoriser leur insertion professionnelle et sociale par des actions de formation et d'accompagnement (suivi par un travailleur social, aides aux démarches administratives, relations avec les bailleurs, etc. . . .). Cette participation est une étape clé du parcours d'un allocataire. D'une part,

elle conditionne l'accès à un soutien à l'insertion professionnelle et permet donc potentiellement, un accès plus facile à l'emploi. D'autre part, elle conditionne le maintien dans le dispositif d'aide dans la mesure où la participation est obligatoire et où la non-participation peut conduire à une suspension du RSA. Or le non-recours se double d'une non-participation aux dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par les départements (Dmitrijeva et al., 2015).

Chareyron et al. (2018) évaluent l'effet du type d'information transmise au moment de l'envoi d'un courrier de rappel par le conseil général aux allocataires du RSA pour les inviter à participer à ces démarches. Les résultats, obtenus sur la base d'une expérience contrôlée, indiquent que l'envoi d'un courrier informant les bénéficiaires des avantages accompagnant les prestations passives de soutien du revenu augmente sensiblement la participation de deux groupes, à savoir les jeunes hommes et les personnes vivant dans les zones rurales. En revanche, l'autre version du courrier, qui consistait en une version simplifiée du message, n'a pas d'effet statistiquement significatif sur la variable de la participation à l'entretien d'orientation.

S'intéressant toujours à la participation aux démarches d'insertion requise dans le cadre du RSA, Chareyron et al. (2022d), évaluent l'effet de l'envoi d'un message d'avertissement de réduction de l'allocation adressé à l'allocataire sur ses démarches d'insertion vers l'emploi et son maintien dans le dispositif du RSA. Nous utilisons pour cela les données administratives des allocataires du RSA d'un conseil départemental² qui a mis en œuvre en 2016 une réforme en vue de renforcer le contrôle des allocataires afin d'appliquer plus concrètement le cadre légal des « *droits et devoirs* ». Plus précisément, nous évaluons l'effet d'une notification, avertissant l'allocataire du risque de voir son droit au RSA réduit de 100 euros en cas de non-régularisation de sa situation. L'identification est réalisée à l'aide d'une régression en discontinuité autour de la date de notification de l'avertissement. Les résultats montrent que la menace de réduction du montant des droits de 100 euros augmente fortement le taux d'inscription à Pôle Emploi et le taux de contractualisation, mais tend à réduire le taux d'affiliation au RSA. Il apparaît également que l'effet de la notification sur la contractualisation et l'inscription à Pôle Emploi est plus important lorsque les allocataires ont moins de perspectives de sortie du RSA. On observe ainsi un effet plus fort de la notification chez les femmes, les personnes les

2. Les conseils généraux ont été renommés conseils départementaux en 2015 suite à une loi de 2013.

plus âgées, ayant une plus grande ancienneté dans le dispositif et habitant hors de la métropole départementale ou dans des communes où le taux de chômage est élevé.

L'accroissement des sorties du dispositif observées peuvent aussi bien correspondre à l'accès à un emploi qu'à une situation de non-recours. En revanche, nos résultats suggèrent que ces sorties ne sont pas un effet direct de l'accès plus important aux démarches d'insertion. Si l'interprétation de l'effet sur les sorties est donc délicate, l'action évaluée est relativement coercitive et peut avoir des effets négatifs sur le non-recours. L'avertissement peut ainsi augmenter les coûts globaux à rester allocataire et augmenter le non-recours. Si de tels effets n'ont pas pu être clairement identifiés dans cet article, il serait néanmoins intéressant d'évaluer l'efficacité d'actions préventives sur la participation. Par exemple, l'anticipation du défaut de contractualisation pourrait passer par un travail social plus attentif aux besoins des personnes à l'instar du réseau des Caf qui, dans le cadre de l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA, privilégie un accompagnement à l'initiative des institutions plutôt qu'à l'initiative des allocataires. Les actions mises en œuvre par les services sociaux départementaux telles que les visites à domicile, l'instauration de guichet unique de services sociaux ou l'envoi d'informations sont autant de leviers qui pourraient également influencer le niveau de participation.

Chapitre II

Accès au marché du travail des populations en difficulté

1 L'effet d'une formation intensive chez les jeunes NEET

Le nombre de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET), est maintenant estimé à 14 millions en Europe. Cette population est confrontée à d'importants obstacles pour intégrer le marché du travail et est à risque de tomber durablement dans une trappe à pauvreté. Cela entraîne également une perte de capital humain qui peut avoir un effet négatif sur la croissance à long terme du pays. C'est pourquoi les NEET sont une priorité des politiques publiques depuis la fin des années 1990, ce qui explique le grand nombre de programmes qui leur sont consacrés (Eurofound, 2012).

Les recherches sur les causes du chômage des jeunes mettent en évidence le rôle joué par les institutions, tant sur le marché du travail (Banerji et al., 2014; Cahuc et al., 2013) que dans l'éducation (Zimmermann, 2013), ainsi que les caractéristiques individuelles des jeunes concernés. Les jeunes ont moins d'expérience professionnelle et d'expérience de la recherche d'emploi et ont moins bénéficié de formation professionnelle (Martin, 2009). De plus, parmi les jeunes, les moins qualifiés sont les plus vulnérables sur le marché du travail. La persistance de ce grand nombre de jeunes chômeurs va de pair avec le taux de décrochage scolaire, c'est-à-dire la proportion de jeunes qui ne parviennent pas à terminer le cycle supérieur de l'enseignement secondaire. Ce pourcentage est de 14,5 % en France, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE, et beaucoup plus élevé que le taux de la Corée du Sud (2%), des États-Unis et de la Suisse (9%), et de l'Autriche

(10%)¹. De nombreuses études suggèrent que les politiques ciblant les besoins des jeunes devraient être développées avec des contenus et des pratiques pédagogiques différents, en utilisant des initiatives de tutorat et des formations professionnelles (Eichhorst et al., 2015).

Dans la littérature, il a été largement démontré que les programmes les plus intensifs semblent être les plus efficaces, tant en termes d'éducation que d'amélioration de l'accès à l'emploi. En utilisant des données indonésiennes, Duflo (2001) a montré que tant le niveau d'éducation que le revenu futur augmentent en proportion directe du nombre supplémentaire d'écoles construites. Sur la base de données allemandes, Kluve et al. (2012) ont calculé que la probabilité d'emploi augmente avec la durée de la formation jusqu'à 120 jours, après quoi elle se stabilise. À partir d'une méta-analyse de dix-huit études sur les NEET, Mawn et al. (2017) montrent que les programmes à plusieurs composantes et intensifs sont les plus efficaces pour augmenter le taux d'emploi des jeunes.

Anne et al. (2020) évalue l'effet d'un programme particulièrement intensif : le Service Militaire Volontaire (SMV). Ce programme a également la particularité d'avoir un aspect militaire puisqu'il est encadré par l'armée et se déroule dans une base militaire. L'étude se concentre sur l'impact du SMV sur l'emploi, mais elle explore également la manière dont il affecte la confiance en soi, la santé, les difficultés et la vie sociale des jeunes. L'étude utilise les données d'une enquête originale interrogeant les jeunes participants au SMV ainsi qu'un groupe de contrôle composé de jeunes ayant fait la demande mais ne participant pas au SMV, dans la période précédant l'intégration au SMV puis 12 et 18 mois après.

Le SMV apparaît avoir un effet positif significatif sur l'emploi. Cet effet s'explique par l'impact positif concomitant du programme sur les qualifications et sur la vie sociale des jeunes, notamment par l'obtention d'un diplôme ou d'un permis de conduire, réduisant ainsi les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur recherche d'emploi. Les principaux problèmes résolus par le SMV sont les difficultés de mobilité, ce qui peut s'expliquer par l'impact massif du SMV sur l'obtention du permis de conduire. En revanche, l'encadrement militaire ne semble pas avoir eu d'effet substantiel sur les « valeurs morales » comme le respect de l'autorité et l'importance du travail.

1. Chiffres tirés de : OCDE. 2016. « Panorama de La Société. »

2 L'effet d'une subvention à l'embauche pour les individus résidant en quartier défavorisé

Le lieu de résidence d'un candidat a une forte influence sur ses chances de trouver un emploi. Premièrement, une plus grande distance entre le lieu de résidence et la localisation des emplois disponibles complique la recherche d'emploi et réduit les chances de sortir du chômage en raison de ce que l'on appelle un effet d'inadéquation spatiale (Kain, 1968a; Fieldhouse, 1999). Ensuite, la composition sociodémographique du territoire influence également les chances d'accéder à l'emploi à travers les effets de voisinage et les effets de pairs qui peuvent jouer un rôle majeur dans une recherche d'emploi (Carcillo et al., 2017). Enfin, les employeurs peuvent avoir des préférences pour les employés d'un lieu particulier, quelle que soit la distance de déplacement entre le domicile et le lieu de travail. On parle alors de discrimination à l'embauche fondée sur le lieu de résidence, introduite en 2014 parmi les critères de discrimination interdits par la loi.

Il existe désormais un vaste ensemble de données empiriques évaluant l'efficacité des mesures visant à localiser l'activité économique dans les quartiers défavorisés par le biais d'exonérations ciblées ou de la création de zones franches. Cette littérature a donné des résultats très mitigés (Neumark & Simpson, 2015a). D'autres types d'interventions publiques, comme les dépenses d'infrastructures et les investissements dans l'éducation, ont souvent de meilleurs effets à long terme. Parmi les politiques publiques ciblant les personnes, l'expérience la plus emblématique est sans doute le programme américain *Moving to Opportunity for Fair Housing*, mis en œuvre depuis 1994. Plusieurs études ont montré l'impact positif de ce programme sur le bien-être à long terme des adultes ayant bénéficié d'une aide au relogement (Katz et al., 2001). À court terme, cependant, le programme n'a eu aucun impact sur les revenus ou les taux d'emploi des adultes.

Le dispositif *Emplois Francs* offre une alternative originale et intéressante dans la mesure où un soutien est apporté aux entreprises qui embauchent des personnes vivant dans des quartiers défavorisés. Cette aide n'est pas accordée pour déplacer ou délocaliser l'activité économique, mais plutôt pour surmonter le handicap de l'adresse. Le dispositif consiste à attribuer une prime à l'embauche à toute entreprise ou association, quelle que soit sa localisation, qui recrute des demandeurs d'emploi vivant dans des quartiers défavorisés. Une aide monétaire est accordée pour l'embauche d'un demandeur d'emploi

résidant dans un quartier défavorisé, classé en France sous la nomenclature « quartier prioritaire de la politique de la ville » (QPV). Le montant versé est de 5 000 euros par an sur une durée maximale de trois ans pour tout contrat à durée indéterminée, et de 2 500 euros par an sur une durée maximale de deux ans pour tout contrat à durée déterminée de six mois ou plus.

Chareyron et al. (2022a) évalue l'effet de cette subvention sur l'accès à l'emploi des personnes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville. L'identification est réalisée à partir de trois vagues successives de tests de discrimination effectués avant le déploiement des *Emplois Francs* en avril 2018, puis six mois et douze mois après le début de l'expérimentation. Après six mois, les *Emplois Francs* augmentent de 3,3 points de pourcentage le taux de réponse du candidat QPV par rapport au candidat non QPV. Cependant, l'effet ne dure pas longtemps puisqu'il diminue entre la deuxième et la troisième vague, ce qui semble lié à une réduction du nombre d' *Emplois Francs* utilisés. Les résultats montrent que l'efficacité limitée du dispositif n'est pas liée à un manque d'information sur les *Emplois Francs* détenus par les recruteurs mais à des difficultés dans la montée en charge du dispositif, possiblement liées à un manque d'intérêt des recruteurs pour ce programme.

Le dispositif des *Emplois Francs* ayant été généralisé suite à son expérimentation, la montée en charge a pu produire des effets positifs sur l'emploi des quartiers défavorisés. Cet effet pourrait cependant concerner seulement certaines populations. Ainsi, un test par correspondance réalisé au mois d'octobre 2020 (Anne et al., 2022), après la généralisation du programme, montre que la pénalité liée au lieu de résidence existe toujours dans le territoire de l'Avesnois pour les hommes. Les femmes résidant en QPV subissent en revanche une pénalité moins importante que les hommes et pourraient même être avantagée par rapport aux femmes résidant dans un quartier non QPV.

3 L'effet des politiques visant à faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au marché du travail

Les personnes en situation de handicap font face à des difficultés particulières pour accéder au marché du travail. Une partie des emplois ne leur sont pas accessibles et, quand ceux-ci le sont, les employeurs préfèrent souvent à caractéristique similaire une

personne valide (Ravaud et al., 1992). C'est pourquoi un certain nombre de politiques publiques ont été mises en place pour favoriser l'intégration du marché du travail par les personnes en situation de handicap. Cette intégration comporte deux dimensions : l'accès à l'emploi et la capacité, une fois employées, d'évoluer convenablement dans leur environnement de travail.

Les politiques de quotas constituent un moyen habituel de faciliter l'accès à l'emploi. Ces politiques consistent à imposer aux entreprises un pourcentage juridiquement contraignant de salariés handicapés. En France, cette politique prend la forme d'une obligation pour certaines entreprises d'employer au moins 6% de personnes en situation de handicap (OETH).

Les personnes handicapées ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte pour favoriser leur intégration dans l'emploi. C'est pourquoi, dans la plupart des pays, les entreprises sont encouragées par l'État à adapter leurs postes de travail aux besoins de leurs employés handicapés. Dans certains pays, comme la France, il existe ainsi une obligation pour les entreprises d'adapter le poste de travail des employés reconnus handicapés. Des adaptations appropriées doivent permettre aux personnes handicapées d'avoir un niveau de productivité similaire à celui des employés non handicapés.

Ces deux types de politique n'ont cependant pas les mêmes effets attendus sur l'emploi. L'obligation d'adapter le poste de travail rend plus coûteux l'emploi de travailleurs handicapés. Non seulement le travailleur handicapé doit recevoir son salaire, mais l'entreprise supporte un coût d'adaptation potentiellement élevé qui n'aurait pas dû être fait en l'absence de législation, ce qui entraîne une diminution de la demande relative de travailleurs handicapés. En général, un effet positif du côté de l'offre pourrait compenser une partie de cette diminution de la demande si les aménagements du poste de travail induisent une augmentation de l'offre de travail des travailleurs handicapés. D'autre part, la politique de quotas (OETH) devrait augmenter le taux d'emploi. Cela est dû au fait qu'elle fournit une subvention pour l'embauche de travailleurs handicapés, puisque le fait de ne pas embaucher suffisamment de travailleurs handicapés entraînera une pénalité financière.

Si les évaluations tendent à montrer des effets plutôt négatifs des lois anti-discriminatoires américaines comportant, en particulier l'obligation d'adapter le poste de travail de l'employé à ses besoins (Acemoglu & Angrist, 2001; DeLeire, 2000; Beegle & Stock, 2003), les

études sur l'effet des politiques de quotas ont obtenus des effets mitigés (Agovino et al., 2018; Lalive et al., 2013; Wagner et al., 2001; Barnay et al., 2019). Ces études ont utilisé les variations des politiques au cours du temps pour identifier leurs effets. Comme le soulignent Jolls & Prescott (2004), l'un des problèmes des évaluations examinant l'évolution des résultats après la mise en œuvre d'une nouvelle politique dans un pays est que des évolutions parallèles non mesurées autres que l'adoption de la nouvelle loi - y compris des changements dans l'environnement économique, social et technologique - peuvent être les causes réelles des changements observés dans les résultats. Cela est d'autant plus vrai qu'il est difficile d'obtenir un groupe de contrôle qui puisse imiter les résultats des personnes handicapées. De plus, ces politiques ont tendance à avoir différentes composantes et il est donc difficile d'identifier quelle politique particulière est à l'origine des effets.

Chareyron et al. (2022e) utilise la méthode du test de correspondance en combinaison avec une stratégie de différences-de-différences, pour identifier les effets de ces différentes politiques. La méthode du test par correspondance nous permet de mesurer la différence de probabilité d'être invité à un entretien d'embauche entre un candidat handicapé et un candidat non handicapé, les deux candidats étant par ailleurs similaires. À cette fin, nous avons envoyé 1 647 candidatures en réponse à 549 offres d'emploi dans des entreprises distinctes. La stratégie de différences-de-différences consiste à évaluer la variation de la discrimination subie par le candidat handicapé en fonction des politiques auxquelles il est éligible. L'analyse exploite à la fois la variation exogène du critère de handicap et l'inclusion aléatoire d'un d'une reconnaissance administrative de handicap (RQTH) et explore comment ceux-ci varient selon la taille de l'entreprise. Le statut de RQTH signifie que l'entreprise, quelle que soit sa taille, doit adapter le poste de travail si elle embauche le candidat. Pour les entreprises de plus de 20 salariés qui ne respectent pas le quota de 6%, l'embauche de cette personne réduira la pénalité de 4 100 à 6 150 euros en fonction de la taille de l'entreprise.

Le critère de handicap que nous considérons dans cet article est un handicap visuel correspondant à une déficience sévère, un signal de moindre intensité que celui de la cécité absolue. La déficience sévère est la situation modale parmi les personnes atteintes de déficience visuelle (Pagès, 2017).

Nous montrons que les malvoyants font l'objet d'une forte discrimination. L'obligation pour l'employeur d'adapter le poste de travail d'un employé handicapé tend à réduire

les chances d'être invité à un entretien d'embauche pour les candidats handicapés. Cependant, la politique de quotas qui sanctionne les employeurs dont l'effectif ne comprend pas au moins 6% de personnes ayant un handicap reconnu, réduit la discrimination et agit en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Chapitre III

Marché du logement et dynamique territoriale

1 Ségrégation et égalité dans l'accès au logement

Le lieu de résidence d'une personne a une influence sur un nombre important de facteurs comme la réussite scolaire (Goux & Maurin, 2007), l'acquisition de capital humain (Borjas, 1995), la sécurité (Glaeser et al., 1996) ou même le recours aux aides sociales (Anne & Chareyron, 2017). Plusieurs mécanismes peuvent expliquer ces différences comme les effets de pairs (Gibbons et al., 2013), les effets liés aux aménités du quartier, les effets d'éloignements au centre qui peuvent par exemple réduire les chances d'accéder à un emploi (Kain, 1968b) et les phénomènes discriminatoires qui peuvent affecter les individus en raison de leur lieu de résidence (Bunel et al., 2015). C'est pourquoi l'étude des dynamiques urbaines est importante.

Les phénomènes de ségrégation résidentielles sont une des composantes importantes de l'étude des dynamiques urbaines. Or, les dynamiques conduisant aux phénomènes de ségrégation peuvent être multiples et complexes. Ainsi Card et al. (2008) ont montré que les personnes issues de la majorité ethnique ont tendance à être réticentes à vivre dans des quartiers ethniquement diversifiés et peuvent même choisir de quitter des quartiers qu'elles considèrent comme trop diversifiés. Cette réaction tend ainsi à renforcer la dynamique de la ségrégation spatiale et ses effets négatifs associés (Grogger, 1996).

Les raisons de ce phénomène sont cependant encore méconnues. Une explication pourrait, bien sûr, provenir d'une aversion pour la diversité ethnique (Alesina & Ferrara, 2005). D'autres mécanismes comme la crainte des personnes issues du principal

groupe ethnique que leurs enfants ne souffrent de mauvaises conditions d'enseignement pourraient également être envisagés. Si un phénomène peut être basé sur une perception sans lien avec la réalité, Chareyron et al. (2021a) montrent toutefois, sur données françaises, que ce mécanisme n'a pas de justification empirique. L'étude utilise les données de l'Enquête Emploi de sorte à obtenir pour un quartier¹ à la fois le redoublement durant l'année des individus de 16 ans qui s'y trouvent et la composition ethnique du quartier. Il n'apparaît en effet pas de relation causale entre le niveau de diversité ethnique de la zone résidentielle et la réussite scolaire. Bien que les deux variables semblent être négativement liées à première vue, nous montrons que la relation entre les deux disparaît lorsque tous les facteurs de confusion sont correctement contrôlés.

Quelle qu'en soit les raisons, ce phénomène de « point de basculement » introduit théoriquement par Schelling (1971) et mis en évidence empiriquement par Card et al. (2008) aux Etats-Unis peut avoir une influence sur le niveau de discrimination dans l'accès au logement. La notion de préjudice du client permet ainsi d'établir un lien entre la composition ethnique et la discrimination : dans ce cas, les propriétaires refuseront de louer à des minorités parce qu'ils estiment que leurs clients du groupe majoritaire ont une désutilité à l'égard de la diversité ethnique (Page, 1995). On peut alors s'attendre à ce que la discrimination diminue linéairement avec l'augmentation de la proportion d'habitants issus des minorités ethniques dans le quartier : plus cette proportion est élevée, plus le niveau de discrimination est faible. Toutefois, la relation pourrait être non linéaire si les individus de la majorité ethnique, tout en préférant l'homogénéité ethnique, ont une tolérance pour la diversité jusqu'à un certain seuil. Les propriétaires chercheront à maintenir l'homogénéité ethnique en dessous de ce seuil afin d'éviter de provoquer le départ des résidents du groupe ethnique principal et discrimineront davantage lorsque la composition du quartier se rapprochera de ce seuil. Ce type de relation entre discrimination et composition ethnique pourrait avoir un effet important sur la dynamique de la ségrégation puisque cela réduit les chances, pour les individus appartenant à une minorité ethnique d'emménager dans un quartier composé principalement d'individus de l'ethnie dominante.

Chareyron et al. (2022c) explorent empiriquement cette relation entre la discrimination ethnique et la composition ethnique des quartiers sur le champ géographique

1. La dimension du quartier correspond à une *aire* de l'Enquête Emploi, soit un ensemble d'en moyenne 20 logements.

du Grand Nouméa, capitale du territoire français d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie. Pour cela des données de test par correspondance sont fusionnées avec des données du recensement de sorte à posséder des informations sur la composition ethnique des quartiers où se trouvent les logements. Des candidats de trois origines différentes sont testés : Kanak, Wallisien et Européen. Les résultats indiquent une forte discrimination à l'égard du demandeur Kanak et encore plus à l'égard du demandeur Wallisien. Néanmoins, un changement dans le niveau de discrimination se produit lorsque la part des minorités dépasse 40% : la discrimination contre le demandeur Kanak est plus faible de 7 points de pourcentage dans les quartiers où la part des minorités est supérieure à 40%. Cela suggère la présence d'un point de basculement dans la composition ethnique des quartiers qui peut conduire les propriétaires à discriminer davantage dans les quartiers se situant en dessous de ce seuil.

2 Redynamiser les quartiers défavorisés par le renouvellement urbain

Le lieu de résidence d'une personne ayant des conséquences importantes sur un nombre varié de domaines et les phénomènes de ségrégation spatiale étant fréquents, différents types de politiques publiques ont été mises en place pour la réduire. Certaines politiques publiques ciblent les personnes résidant dans les quartiers défavorisés en leur faisant bénéficier de formations spécifiques, d'aides à l'embauche particulières comme les *Emplois Francs* où même en les déplaçant dans des quartiers plus favorisés comme c'est le cas du *Moving to Opportunity for Fair Housing* (MTO) aux Etats-Unis. D'autres ciblent les lieux défavorisés eux-mêmes en subventionnant la localisation d'activités économiques (i.e. les *Zones Francs Urbaines en France*) ou l'investissement dans le logement dans ces quartiers (i.e. *LIHTC* aux Etats-Unis). D'autres politiques ciblant les lieux défavorisés visent à redynamiser les quartiers en améliorant le bâti. Les programmes de renouvellement urbain visent ainsi à redynamiser les quartiers défavorisés par le financement d'opérations de réhabilitation du bâti. La réhabilitation peut être de différente nature en fonction des programmes mais consiste principalement à rénover les logements sociaux ou les équipements publics.

Par rapport aux politiques basées sur le lieu comme les programmes *Zones Francs*

Urbaines (Neumark & Simpson, 2015b) ou les subventions locales aux investissements dans le logement comme le *LIHTC* (Baum-Snow & Marion, 2009; Eriksen & Rosenthal, 2010), les travaux empiriques sur les effets des programmes de rénovation urbaine obtiennent des résultats très mitigés. Certains d’entre eux trouvent des effets positifs des programmes de rénovation sur les prix des terrains ou des logements (Galster et al., 2006; Rossi-Hansberg et al., 2010; Collins & Shester, 2013; Koster & Van Ommeren, 2019), mais d’autres obtiennent des effets faibles (Ding et al., 2000; Aarland et al., 2017; Albanese et al., 2021) ou non-significatifs (Barthélémy et al., 2007; Ahlfeldt et al., 2017).

Chareyron et al. (2022b) analyse l’effet d’un programme français de rénovation urbaine d’ampleur nationale et bénéficiant d’un financement important : le *Programme National de Renouvellement Urbain*. Lancé en 2004, ce programme consistait essentiellement en la démolition, la construction et la rénovation de logements sociaux, mais aussi en la création et l’amélioration d’équipements publics, dans le but d’améliorer les conditions de vie des habitants et d’attirer de nouvelles populations afin d’accroître la mixité sociale dans les quartiers ciblés. Il a bénéficié d’un financement de plus de 47 milliards d’euros sur 15 ans et a touché plus de la moitié du parc de logements de 600 quartiers dans 162 villes différentes de France.

Nous explorons ainsi l’effet du programme PNRU sur les externalités du logement, telles que mesurées par les prix des logements. En effet, comme le programme PNRU a entraîné des améliorations très visibles du parc de logements publics et des espaces publics (qualité architecturale renouvelée, immeubles plus bas, amélioration des fronts d’immeubles, amélioration des équipements publics), on peut s’attendre à ce qu’il ait produit des externalités sur le parc de logements privés dans les quartiers rénovés, qui devraient se refléter dans les prix des logements privés. Nous utilisons des données sur les transactions de logements privés géo-localisées pour mesurer précisément cette externalité potentielle.

Les résultats indiquent que la rénovation n’a pas conduit à une augmentation significative des prix des logements au niveau agrégé pendant la période étudiée. Nous estimons avec un niveau de confiance de 95% que l’impact agrégé du programme était inférieur à 2,3%. Cependant, la grande échelle du programme PNRU et sa mise en œuvre dans des contextes différents à travers la France permettent d’étudier un certain nombre d’explications possibles pour l’impact agrégé non significatif du programme. Quatre mécanismes

explicatifs sont identifiés : le niveau parfois insuffisant de financement par quartier, un effet limité sur les quartiers les plus défavorisés en raison d'un effet de stigmatisation, une augmentation réduite de l'attractivité dans les quartiers éloignés des centres-villes, et la concentration du financement du programme dans des types d'opérations qui ont un faible impact sur les prix des logements.

3 Réduire la discrimination ethnique dans l'accès au logement

Le phénomène de discrimination dans l'accès au logement envers les personnes d'origine étrangère ou appartenant à une minorité ethnique est maintenant bien documenté (Yinger, 1998; Choi et al., 2005; Hanson & Hawley, 2011). En France, un candidat d'origine maghrébine est pénalisé de plus de 20%, en termes de réponses positives à une demande de visite d'appartement, par rapport à un candidat d'origine française lors d'une demande de logement (Acolin et al., 2016). Il existe, en revanche, très peu d'études qui apportent des éléments sur l'efficacité des politiques publiques permettant de réduire ce phénomène.

En général, peu de politiques publiques ont montré une efficacité substantielle et durable pour réduire la discrimination, quel que soit le critère de discrimination ou le marché considéré. Aux États-Unis, Agan & Starr (2017) ont estimé l'effet sur la discrimination raciale de l'interdiction faite aux employeurs de poser des questions sur les antécédents criminels des candidats dans les demandes d'emploi. Il a été constaté que cette mesure avait un effet néfaste sur la discrimination ethnique, car elle pénalise les candidats noirs qui n'ont pas de casier judiciaire. D'un point de vue théorique, Coate & Loury (1993) ont montré que l'action positive ne réduit pas nécessairement les stéréotypes sur les travailleurs minoritaires. Le modèle de Kaas (2009) montre que l'effet de la législation sur l'égalité des salaires sur les inégalités sur le marché du travail dépend du goût pour la discrimination et du niveau de concurrence. Concernant les effets de la politique d'anonymisation du CV, l'évaluation menée en France par Behaghel et al. (2015) reste peu concluante. Une évaluation menée en Allemagne trouve des effets positifs de ce type de politique, mais l'étude souffre de la même limite liée au fait que les entreprises participant à l'expérience sont auto-sélectionnées (Krause et al., 2012).

Dans le domaine de l'accès au logement Murchie et al. (2021) et Fang et al. (2019), ont utilisé des tests par correspondance et des expériences contrôlées randomisées pour évaluer l'effet de la diffusion de messages aux fournisseurs de logements sur le niveau de discrimination raciale dans l'accès au logement. Ils obtiennent des effets de court terme positifs de la diffusion de ces messages de rappel des lois interdisant la discrimination.

Chareyron et al. (2023) évaluent l'effet d'une politique publique nationale visant à réduire la discrimination dans l'accès au logement sur le marché privé de la location. La politique publique évaluée est l'envoi d'une seule lettre recommandée avec accusé de réception du Défenseur Des Droits (DDD) à un agent immobilier l'informant que son activité a été contrôlée et qu'il est soupçonné de discrimination. L'évaluation porte donc sur un rappel individuel à la loi fondé sur un soupçon de discrimination de la part de l'agence immobilière. Ceci et la nature institutionnelle de l'expéditeur (c'est-à-dire le Défenseur des Droits) font du message une menace claire, particulièrement susceptible d'avoir un effet substantiel et à long terme sur la discrimination. L'évaluation est, par ailleurs, réalisée dans une perspective de long-terme. Nous suivons le niveau de discrimination pendant deux ans, ce qui nous permet d'observer si la réduction de la discrimination attendue à court terme est durable. En effet, il est possible que l'effet diminue rapidement à mesure que la menace se dissipe, puisque le message vise à affecter la discrimination principalement par une augmentation du coût perçu de la discrimination. Ce point nous semble particulièrement important car, même si le coût n'est pas élevé, l'intérêt de déployer la politique publique serait clairement miné si l'effet était temporaire.

Pour cela nous avons, dans un premier temps, effectué un test de correspondance auprès de 3 260 agences immobilières afin d'évaluer la probabilité d'une discrimination fondée sur l'origine ethnique. Ce test nous a permis d'identifier environ 10% des agences susceptibles d'avoir un comportement discriminatoire. Ces agences ont ensuite été divisées aléatoirement en deux groupes : un groupe a reçu une lettre officielle les avertissant qu'elles avaient été surveillées et leur rappelant les sanctions légales auxquelles elles s'exposent et l'autre groupe n'a reçu aucune communication. Nous avons ensuite retesté pendant deux ans toutes ces agences immobilières et comparé leurs taux de réponse positive.

Les résultats montrent que l'envoi du message par le Défenseur des Droits a eu un impact positif substantiel sur le comportement des agences immobilières suspectées

de discrimination. Nous avons pu détecter une diminution significative du niveau de discrimination dans le groupe traité par rapport au groupe témoin : l'écart de 9 points de pourcentage dans les réponses positives entre les candidats français et maghrébins qui apparaît dans le groupe témoin est réduit de près de 7,5 points de pourcentage dans le groupe traité. Cela correspond à une diminution de 80% en termes relatifs. De plus, l'effet est durable puisqu'il peut être observé pendant deux ans après le traitement, sans réduction significative dans le temps.

Perspectives de recherche

Mes perspectives de recherche s'inscrivent dans le prolongement des axes de recherche présentés dans cette HDR. Les travaux présentés dans cette partie sont à des stades d'avancement divers mais n'ont pas encore fait l'objet d'une publication.

Dans le prolongement de l'axe 1 portant sur les aides sociales, j'étudie l'effet de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) sur l'accès à l'emploi des jeunes peu diplômés. La question de la modification des incitations à l'emploi induite par les aides sociales n'est pas nouvelle mais concernait pour l'instant essentiellement les aides sociales destinées à la population valide. Lorsque l'emploi était difficilement accessible aux personnes handicapées, la question de l'arbitrage entre les revenus des aides sociales et ceux du travail se posait peu. Avec la tertiairisation des économies et l'augmentation de la proportion d'emplois moins exigeants physiquement, la question de la désincitation au travail associée aux programmes de prestations d'invalidité est devenue plus saillante. L'AAH étant conçue pour que chaque euro supplémentaire de revenu du travail entraîne une augmentation du revenu total, on peut cependant s'attendre à un faible effet désincitatif de cette aide.

Dans ce travail, réalisé en collaboration avec Naomie Mahmoudi², nous exploitons la discontinuité liée à l'âge dans l'éligibilité à l'AAH pour instrumenter l'effet de l'allocation sur l'emploi à l'aide d'une régression en discontinuité (RDD). L'étude montre que la perception de l'AAH réduit la probabilité d'emploi pour les jeunes peu qualifiés handicapés. Cependant, cet effet est hétérogène : il touche davantage les femmes que les hommes et est plus important pour les personnes ayant une faible limitation d'activité que pour celles ayant une forte limitation d'activité. Nous constatons également que, pour les femmes qui ont un emploi, le fait de bénéficier de ces avantages augmente les chances d'avoir un

2. Cet article a fait l'objet d'une communication aux conférences JMA 2022, LAGV 2022 et EUHEA 2022.

contrat précaire et de travailler à temps partiel. Ces résultats différents substantiellement de ceux obtenus sur le RSA par Vicard & Bargain (2014) qui trouvent très peu d'effet désincitatif de ce programme qui présente pourtant une configuration similaire à l'AAH. Cette différence pourrait s'expliquer par la spécificité de la population étudiée. Ainsi, si les personnes handicapées ont en moyenne moins de perspectives d'évolution de carrière que les personnes non handicapées, elles peuvent être moins tentées d'obtenir une faible augmentation de revenu en travaillant dans l'espoir d'un avancement professionnel futur. Des différences de normes sociales pourraient également expliquer ces écarts, par exemple, si les pressions sociales qui font de l'emploi une norme à atteindre sont plus fortes pour les personnes non handicapées que pour les personnes ayant un handicap.

Différents travaux s'inscrivent dans le prolongement de l'axe 2. Dans le cadre du projet GAP et en collaboration avec Denis Anne, Yannick L'Horty et Marie Axelle Granié, nous réutilisons les données de l'évaluation du Service Militaire Volontaire présenté au chapitre 2 et du programme 10 000 permis pour réussir (Le Gallo et al., 2017) en combinaison avec des données expérimentales originales pour étudier les inégalités de genre dans l'accès au permis de conduire. Cet article étudie, dans un premier temps, les inégalités de genre dans l'offre de formation au permis de conduire à l'aide d'un test par correspondance. Ensuite, les données d'évaluation sont réutilisées pour déterminer si ces politiques ont, en plus d'améliorer l'accès à l'emploi et au permis de conduire, entraîné une réduction des inégalités d'accès au permis entre hommes et femmes. L'étude montre que les femmes se voient proposées plus d'heures de formation que les hommes au moment du premier contact. Les résultats montrent également que les deux programmes, Service Militaire Volontaire et 10 000 permis pour réussir, réduisent les inégalités entre hommes et femmes dans l'accès au permis de conduire des jeunes en difficulté. Cela suggère que la réduction de la contrainte financière liée au nombre d'heures de formation améliore davantage le taux de succès des femmes que des hommes.

Dans le prolongement de l'étude de l'effet du programme des *Emplois Francs*, une étude menée, en collaboration avec Yannick L'Horty et Pascale Petit, sur le territoire de la métropole Lilloise montre que, pour certaines populations, le fait de résider en quartier défavorisé accroît les chances de réponses positives à une demande d'information. Ce résultat est à mettre en lien avec la politique des *Emplois Francs* qui, une fois montée en charge, par la subvention octroyée pour l'emploi d'une personne résidant en QPV, a

pu induire cet effet. Cet effet est cependant limité aux candidats d'origine française, ce qui suggère un effet des *Emplois Francs* limité à certaines populations.

Finalement, dans le prolongement de l'axe 2, une étude menée en collaboration avec Laetitia Challe, Yannick L'Horty et Pascale Petit, s'intéresse à l'effet de la signature du label diversité sur la discrimination dans l'accès à l'emploi. Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet DREAM qui visait à mesurer les discriminations dans les grandes entreprises. Le label diversité est un label qui certifie qu'une entreprise respecte certains processus favorisant la diversité des recrutements. L'étude utilise une estimation par variable instrumentale sur des données de test par correspondance pour estimer l'effet de la mise en place de ces processus de recrutement. Les résultats montrent que la mise en place de ces processus réduit significativement la discrimination dans l'accès à l'emploi.

L'axe 3 connaît également des prolongements. Pour faire face au manque de logement certains pays ont mis en place des politiques publiques visant à augmenter l'offre de logement en incitant à l'achat de logement neuf. Cette hausse de l'offre ayant pour but, in fine, de provoquer une baisse des prix des logements. Ces incitations peuvent prendre la forme d'une subvention à l'accession à la propriété ou d'une aide à l'investissement locatif. Dans un article, réalisé en collaboration avec Yoahnn Trouvé-Sargison et Tidiane Ly, nous montrons, à partir d'un modèle théorique, que si les deux incitations augmentent le prix des nouveaux logements, elles réduisent le prix des logements anciens et ont un impact ambigu sur le prix moyen des logements. Nous testons ensuite empiriquement ces prédictions théoriques en évaluant l'effet de la réforme "Pinel" de 2014 consistant à modifier le zonage relatif aux dispositifs incitant à l'achat de logement neuf. Cette modification a ainsi changé les critères d'admission au Prêt à Taux Zéro et à l'aide à l'investissement locatif dans certaines communes. Nous conduisons l'évaluation dans la métropole du Grand Lyon, en utilisant la méthode de différences-de-différences et en utilisant les données notariales. Les estimations confirment nos prédictions théoriques : deux ans après la réforme, le prix des logements neufs a augmenté de 30% et le prix des logements anciens a diminué de 7%.

Encadrement

J'ai encadré quatre étudiants de Master 2 dans leur mémoire de fin d'étude sur des sujets d'économie de la santé ou d'économie du travail. J'ai, ainsi, encadré un mémoire de Master 2 pour la première fois en 2017 sur un sujet consistant à réaliser une analyse par décomposition quantile de l'écart salarial entre Noirs et Blancs sur le marché du travail sud-africain. J'ai encadré en 2021, un mémoire portant sur l'effet de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) sur l'emploi. Cette année, j'encadre deux mémoires, qui explorent les déterminants spatiaux du refus de soins envers des patientes bénéficiant de la CMU-C.

Je débute cette année le co-encadrement d'une thèse sur le sujet des discriminations dans l'accès à l'enseignement supérieur. Cette thèse a pour objet, à partir de données expérimentales, de mesurer la présence de discrimination ethnique dans l'accès à l'enseignement supérieur et d'évaluer les dispositifs mis en places par les universités pour réduire l'ampleur de ce phénomène.

Bibliographie

- Aarland, K., Osland, L., & Gjestland, A. (2017). Do area-based intervention programs affect house prices? A quasi-experimental approach. *Journal of Housing Economics*, 37, 67–83.
- Acemoglu, D. & Angrist, J. D. (2001). Consequences of Employment Protection? The Case of the Americans with Disabilities Act. *Journal of Political Economy*, 109(5), 915–957.
- Acolin, A., Bostic, R., & Painter, G. (2016). A field study of rental market discrimination across origins in France. *Journal of Urban Economics*, 95, 49–63.
- Agan, A. & Starr, S. (2017). Ban the Box, Criminal Records, and Racial Discrimination : A Field Experiment*. *Quarterly Journal of Economics*, 133(1), 191–235.
- Agovino, M., Garofalo, A., & Marchesano, K. (2018). The effects of employment promotion measures on labour market participation of disabled people : the case of Italy. *Quality & Quantity*, 52(1), 135–155.
- Ahlfeldt, G. M., Maennig, W., & Richter, F. J. (2017). Urban renewal after the Berlin Wall : A place-based policy evaluation. *Journal of Economic Geography*, 17(1), 129–156.
- Albanese, G., Ciani, E., & de Blasio, G. (2021). Anything new in town? the local effects of urban regeneration policies in italy. *Regional Science and Urban Economics*, 86, 103623.
- Alesina, A. & Ferrara, E. L. (2005). Ethnic diversity and economic performance. *Journal of Economic Literature*, 43(3), 762–800.

- Anne, D. & Chareyron, S. (2017). Une analyse spatiale du non-recours aux dispositifs sociaux. *Revue d'économie politique*, 127(2), 227.
- Anne, D., Chareyron, S., Leborgne, M., L'Horty, Y., & Petit, P. (2022). Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Prépublication(0), 5zd–21. Place : Paris Publisher : Armand Colin.
- Anne, D., Chareyron, S., & L'Horty, Y. (2020). In the army now... evaluating an intensive training program for youth. *Education Economics*, 28(2), 196–210.
- Banerji, A., Saksonovs, S., Lin, H., & Blavy, R. (2014). *Youth unemployment in advanced Europe searching for solutions*. Washington, DC : IMF. OCLC : 931830642.
- Barnay, T., Duguet, E., Le Clainche, C., & Videau, Y. (2019). An evaluation of the 1987 French Disabled Workers Act : better paying than hiring. *European Journal of Health Economics*, 20(4), 597–610.
- Barthélémy, F., Michelangeli, A., & Trannoy, A. (2007). La rénovation de la Goutte d'Or est-elle un succès? *Economie & Prévision*, (4), 107–126.
- Baum-Snow, N. & Marion, J. (2009). The effects of low income housing tax credit developments on neighborhoods. *Journal of Public Economics*, 93(5-6), 654–666.
- Beegle, K. & Stock, W. A. (2003). The Labor Market Effects of Disability Discrimination Laws. *Journal of Human Resources*, 38(4), 806–859. Publisher : [University of Wisconsin Press, Board of Regents of the University of Wisconsin System].
- Behaghel, L., Crépon, B., & Le Barbanchon, T. (2015). Unintended Effects of Anonymous Résumés. *American Economic Journal : Applied Economics*, 7(3), 1–27.
- Bhargava, S. & Manoli, D. (2015). Psychological frictions and the incomplete take-up of social benefits : Evidence from an irs field experiment. *American Economic Review*, 105(11), 3489–3529.
- Blundell, R., Fry, V., & Walker, I. (1988). Modelling the take-up of means-tested benefits : The case of housing benefits in the united kingdom. *Economic Journal*, 98(390), pp. 58–74.

- Borjas, G. J. (1995). Ethnicity, Neighborhoods, and Human-Capital Externalities. *American Economic Review*, 85(3), 365–390.
- Bunel, M., L’Horty, Y., & Petit, P. (2015). Discrimination based on place of residence and access to employment. *Urban Studies*, 53(2), 267–286.
- Bunel, M., L’Horty, Y., & Petit, P. (2016). Discrimination based on place of residence and access to employment. *Urban Studies*, 53(2), 267–286.
- Cahuc, P., Carcillo, S., Rinne, U., & Zimmermann, K. F. (2013). *Youth Unemployment in Old Europe : The Polar Cases of France and Germany*. Technical report.
- Carcillo, S., Huillery, E., & L’Horty, Y. (2017). *Prévenir la pauvreté par l’emploi, l’éducation et la mobilité*. Technical Report 40.
- Card, D., Mas, A., & Rothstein, J. (2008). Tipping and the Dynamics of Segregation*. *Quarterly Journal of Economics*, 123(1), 177–218.
- Chareyron, S. (2018). Pauvreté et non-recours aux dispositifs sociaux : l’étude du RSA « socle seul ». *Economie & prévision*, 213(1), 41–59.
- Chareyron, S., Challe, L., L’Horty, Y., & Petit, P. (2022a). Can subsidies paid directly to employers reduce residential discrimination in employment ? an assessment based on serial field experiments. *Urban Studies*, 59(6), 1202–1218.
- Chareyron, S., Chung, A., & Domingues, P. (2021a). Ethnic diversity and educational success : Evidence from france. *Research in Economics*, 75(2), 133–143.
- Chareyron, S. & Domingues, P. (2018). Take-Up of Social Assistance Benefits : The Case of the French Homeless. *Review of Income and Wealth*, 64(1), 170–191.
- Chareyron, S., Domingues, P., & Lieno-Gaillardon, L. F. (2021b). Does social interaction matter for welfare participation ? *Annals of Economics and Statistics*, (141), 49–70.
- Chareyron, S., Goffette-Nagot, F., & Letrouit, L. (2022b). Externalities from urban renewal : Evidence from a french program. *Regional Science and Urban Economics*, 95, 103789.

- Chareyron, S., Gorohouna, S., L'Horty, Y., Petit, P., & Ris, C. (2022c). À la recherche du point de basculement sur le marché du logement : Les résultats d'une expérience de terrain. *Revue Economique*, 07.
- Chareyron, S., Le Gall, R., & L'Horty, Y. (2022d). Droits et devoirs du rsa : l'impact des avertissements de sanction sur la participation des bénéficiaires. *Revue Economique*, 73(5).
- Chareyron, S., L'Horty, Y., & Gray, D. (2018). Raising Take-Up of Social Assistance Benefits through a Simple Mailing : Evidence from a French Field Experiment. *Revue d'économie politique*, 128(5), 777–805.
- Chareyron, S., L'Horty, Y., Mbaye, P., & Petit, P. (2022e). *Impacts of quota policy and employer obligation to adapt workstations on discrimination against people with disabilities : Lessons from an experiment*. TEPP Working Paper 2022-17, TEPP.
- Chareyron, S., L'Horty, Y., Mbaye, S., & Petit, P. (2023). Reducing ethnic discrimination through formal warning : Evidence from two combined field experiments. *Regional Science and Urban Economics*, 98, 103850.
- Choi, S. J., Ondrich, J., & Yinger, J. (2005). Do rental agents discriminate against minority customers? Evidence from the 2000 Housing Discrimination Study. *Journal of Housing Economics*, 14(1), 1–26.
- Coate, S. & Loury, G. C. (1993). Will Affirmative-Action Policies Eliminate Negative Stereotypes? *American Economic Review*, 83(5), 1220–1240.
- Collins, W. J. & Shester, K. L. (2013). Slum clearance and urban renewal in the United States. *American Economic Journal : Applied Economics*, 5(1), 239–273.
- Crane, J. (1991). The Epidemic Theory of Ghettos and Neighborhood Effects on Dropping Out and Teenage Childbearing. *American Journal of Sociology*, 96(5), 1226–1259.
- DeLeire, T. (2000). The Wage and Employment Effects of the Americans with Disabilities Act. *Journal of Human Resources*, 35(4), 693–715. Publisher : [University of Wisconsin Press, Board of Regents of the University of Wisconsin System].

- Ding, C., Simons, R., & Baku, E. (2000). The effect of residential investment on nearby property values : evidence from Cleveland, Ohio. *Journal of Real Estate Research*, 19(1), 23–48.
- Dmitrijeva, J., Fremigacci, F., & L'Horty, Y. (2015). Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion. *Revue d'économie politique*, Vol. 125(4), 475–498.
- Domingo, P. & Pucci, M. (2012). *Le non-recours au revenu de solidarité active*. Annexe 1 du rapport du comité national d'évaluation du rsa.
- Domingo, P. & Pucci, M. (2014). Impact du non-recours sur l'efficacité du RSA activité seul. *Economie et Statistique*, (467-468), 117–140.
- Duflo, E. (2001). Schooling and Labor Market Consequences of School Construction in Indonesia : Evidence from an Unusual Policy Experiment. *American Economic Review*, 91(4), 795–813.
- Eichhorst, W., Rodriguez-Planas, N., Schmidl, R., & Zimmermann, K. F. (2015). A Road Map to Vocational Education and Training in Industrialized Countries. *ILR Review*, 68(2), 314–337.
- Eriksen, M. D. & Rosenthal, S. S. (2010). Crowd out effects of place-based subsidized rental housing : New evidence from the LIHTC program. *Journal of Public Economics*, 94(11-12), 953–966.
- Eurofound (2012). *NEETs - Young people not in employment, education or training : Characteristics, costs and policy responses in Europe*, Publications Office of the European Union. Technical report, Luxembourg.
- Fang, A. H., Guess, A. M., & Humphreys, M. (2019). Can the Government Deter Discrimination? Evidence from a Randomized Intervention in New York City. *Journal of Politics*, 81(1), 127–141. Publisher : The University of Chicago Press.
- Fieldhouse, E. A. (1999). Ethnic minority unemployment and spatial mismatch : The case of london. *Urban Studies*, 36(9), 1569–1596.
- Galster, G., Tatian, P., & Accordino, J. (2006). Targeting investments for neighborhood revitalization. *Journal of the American Planning Association*, 72(4), 457–474.

- Gavrel, F., Georges, N., L'Horty, Y., & Lebon, I. (2015). Inadéquation des qualifications et fracture spatiale. *Economie & Prévision*, 0(1), 1–16.
- Gibbons, S., Silva, O., & Weinhardt, F. (2013). Everybody Needs Good Neighbours? Evidence from Students' Outcomes in England. *Economic Journal*, 123(571), 831–874.
- Glaeser, E. L., Sacerdote, B., & Scheinkman, J. A. (1996). Crime and Social Interactions. *Quarterly Journal of Economics*, 111(2), 507–48.
- Goux, D. & Maurin, E. (2007). Close Neighbours Matter : Neighbourhood Effects on Early Performance at School*. *Economic Journal*, 117(523), 1193–1215.
- Grogger, J. (1996). Does school quality explain the recent black/white wage trend? *Journal of Labor Economics*, 14(2), 231–253.
- Hanson, A. & Hawley, Z. (2011). Do landlords discriminate in the rental housing market? Evidence from an internet field experiment in US cities. *Journal of Urban Economics*, 70(2-3), 99–114.
- Jolls, C. & Prescott, J. (2004). *Disaggregating Employment Protection : The Case of Disability Discrimination*. Technical Report w10740, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Kaas, L. (2009). Does Equal Pay Legislation Reduce Labour Market Inequality? *Scandinavian Journal of Economics*, 111(1), 51–71. Publisher : John Wiley & Sons, Ltd.
- Kain, J. F. (1968a). Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization. *Quarterly Journal of Economics*, 82(2), 175–197.
- Kain, J. F. (1968b). Housing Segregation, Negro Employment, and Metropolitan Decentralization. *Quarterly Journal of Economics*, 82(2), 175–197.
- Katz, L. F., Kling, J. R., & Liebman, J. B. (2001). Moving to Opportunity in Boston : Early Results of a Randomized Mobility Experiment. *Quarterly Journal of Economics*, 116(2), 607–654.
- Kluve, J., Schneider, H., Uhlendorff, A., & Zhao, Z. (2012). Evaluating continuous training programmes by using the generalized propensity score : Evaluating Continuous

- Training Programmes. *Journal of the Royal Statistical Society : Series A (Statistics in Society)*, 175(2), 587–617.
- Koster, H. R. & Van Ommeren, J. (2019). Place-based policies and the housing market. *Review of Economics and Statistics*, 101(3), 400–414.
- Krause, A., Rinne, U., & Zimmermann, K. F. (2012). Anonymous job applications in Europe. *IZA Journal of European Labor Studies*, 1(1), 5.
- Lalive, R., Wuellrich, J.-P., & Zweimüller, J. (2013). DO FINANCIAL INCENTIVES AFFECT FIRMS' DEMAND FOR DISABLED WORKERS? *Journal of the European Economic Association*, 11(1), 25–58. Publisher : John Wiley & Sons, Ltd.
- Le Gallo, J., L'Horty, Y., & Petit, P. (2017). Does enhanced mobility of young people improve employment and housing outcomes? Evidence from a large and controlled experiment in France. *Journal of Urban Economics*, 97, 1–14.
- Manski, C. F. (2000). Economic Analysis of Social Interactions. *Journal of Economic Perspectives*, 14(3), 115–136.
- Martin, G. (2009). *A portrait of the youth labor market in 13 countries, 1980-2007*, volume 132.
- Mawn, L., Oliver, E. J., Akhter, N., Bamba, C. L., Torgerson, C., Bridle, C., & Stain, H. J. (2017). Are we failing young people not in employment, education or training (NEETs)? A systematic review and meta-analysis of re-engagement interventions. *Systematic Reviews*, 6(1).
- McGarry, K. (1996). Factors determining participation of the elderly in supplemental security income. *The Journal of Human Resources*, 31(2), pp. 331–358.
- Murchie, J., Pang, J., & Schwegman, D. J. (2021). Can information help Lakisha and Jamal find housing? Evidence from a low-cost online experiment of landlords. *Regional Science and Urban Economics*, 90, 103712.
- Neumark, D. & Simpson, H. (2015a). Chapter 18 - place-based policies. In G. Duranton, J. V. Henderson, & W. C. Strange (Eds.), *Handbook of Regional and Urban Economics*, volume 5 of *Handbook of Regional and Urban Economics* (pp. 1197–1287). Elsevier.

- Neumark, D. & Simpson, H. (2015b). Place-based policies. *Handbook of Regional and Urban Economics*, 5B, 1197–1287.
- Page, M. (1995). Racial and Ethnic Discrimination in Urban Housing Markets : Evidence from a Recent Audit Study. *Journal of Urban Economics*, 38(2), 183–206.
- Pagès, V. (2017). 26. Cécité et malvoyance. In *Handicaps et psychopathologies*, volume 3ème éd. of *Aide-Mémoire* (pp. 205–213). Paris : Dunod.
- Pudney, S., Hernandez, M., & Hancock, R. (2007). The welfare cost of means-testing : pensioner participation in income support. *Journal of Applied Econometrics*, 22(3), 581–598.
- Ravaud, J.-F., Madiot, B., & Ville, I. (1992). Discrimination towards disabled people seeking employment. *Social Science & Medicine*, 35(8), 951–958.
- Riphahn, R. T. (2001). Rational Poverty or Poor Rationality ? The Take-Up Study of Social Assistance Benefits. *Review of Income and Wealth*, 47(3), 379–98.
- Rossi-Hansberg, E., Sarte, P., & Owens, R. (2010). Housing externalities. *Journal of Political Economy*, 118(3), 485–535.
- Schelling, T. C. (1971). Dynamic models of segregation. *Journal of Mathematical Sociology*, 1(2), 143–186. Publisher : Routledge.
- Tempelman, C. & Houkes-Hommes, A. (2015). What stops dutch households from taking up much needed benefits? *Review of Income and Wealth*, (pp. n/a–n/a).
- Vicard, A. & Bargain, O. (2014). Le rmi et son successeur le rsa découragent-ils certains jeunes de travailler ? une analyse sur les jeunes autour de 25 ans. *Economie et Statistique*, 467(1), 61–89.
- Wagner, J., Schnabel, C., & Kölling, A. (2001). *Threshold values in German labor law and job dynamics in small firms : the case of the disability law*. Technical Report 386, Institute for the Study of Labor (IZA).
- Yinger, J. (1998). Evidence on Discrimination in Consumer Markets. *Journal of Economic Perspectives*, 12(2), 23–40.

Zimmermann, K. F. (2013). Youth Unemployment and Vocational Training. *Foundations and Trends® in Microeconomics*, 9(1-2), 1–157.

CURRICULUM VITAE

Informations générales

Coordonnées

Courrier électronique : sylvain.chareyron@u-pec.fr

Adresse : Université Paris-Est Créteil, 61 Avenue du Général de Gaulle, 94010, Créteil

Affiliations

ERUDITE (EA 437),

Fédération de recherche Travail, Emploi et Politiques Publiques (FR CNRS 3435)

Fonctions

2018- :

Maître de conférences, Université Paris-Est Créteil

2017-2018 :

Post-doctorant, GATE - CNRS, Université de Lyon - Chaire HEVD - LabEx IMU

2016-2017 :

A.T.E.R., Université Paris-Est Créteil

2013-2016 :

Doctorant contractuel, Université Paris-Est, contrat doctoral de 3 ans

2013 :

Statisticien stagiaire, GDF-Suez, Direction de la Recherche et de l'Innovation

Domaines de recherche :

Microéconométrie Appliquée, Evaluation des Politiques Publiques, Economie spatiale

Formation

2013-2016 :

Doctorat en Sciences économiques, Université Paris-Est

Titre : « Le non-recours aux aides sociales sous conditions de ressources »

Directeurs : François Legendre et Yannick L'Horty

Jury : Olivier Bargain, Emmanuel Duguet, Dominique Goux, Véronique Simonnet, Antoine Terracol

2011-2013 :

Master Econométrie et Statistique Appliquée, Université d'Orléans

2008-2011 :

Licence Econométrie, Université Lumière Lyon 2

Travaux de recherche

Thèse

« Le non-recours aux aides sociales sous conditions de ressources », Thèse de doctorat de l'Université Paris-Est en Sciences économiques, 2016.

Publications dans des revues à comité de lecture classées CNRS et HCERES

« Droits et devoirs du RSA : l'impact des avertissements de sanction sur la participation des bénéficiaires », Revue Economique [CNRS 2, HCERES A], (2022), en collaboration avec Rémi Le Gall et Yannick L'Horty

« Seeking for tipping point in the housing market : Evidence from a field experiment », Revue Economique [CNRS 2, HCERES A], (2022), en collaboration avec Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit et Catherine Ris

« Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise », Revue Française d'Economie [CNRS 3, HCERES B], (2022), en collaboration avec Mathilde Leborgne et Yannick L'Horty

« Externalities from urban renewal : evidence from a French program », Regional Science and Urban Economics [CNRS 2, HCERES A], (2022), en collaboration avec Florence Goffette-Nagot et Lucie Letrouit

« Discriminations dans l'accès à l'emploi : Une exploration localisée en pays Avesnois », Revue d'Economie Régionale et Urbaine [CNRS 3, HCERES B], (2022), en collaboration avec Denis Anne, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty et Pascale Petit

« Ethnic Diversity and Educational Success : Evidence from France », Research in Economics [CNRS 3, HCERES B], (2021), en collaboration avec Amélie Chung et Patrick Domingues.

« Can subsidies paid directly to employers reduce residential discrimination in employment? An assessment based on serial field experiments. », Urban Studies [CNRS 2, HCERES A], (2021), en

collaboration avec Laetitia Challe, Yannick L'Horty et Pascale Petit

« Does Social Interaction Matter for Welfare Participation ? », *Annals of Economics and Statistics* [CNRS 2, HCERES A], (2021), en collaboration avec Patrick Domingues et Lucie Fotsa Lieno-Gaillardon.

« In the army now... Evaluating an intensive training program for youth », *Education Economics* [CNRS 3, HCERES B], 2020, en collaboration avec Denis Anne et Yannick L'Horty.

« Raising the take-up of social assistance benefits through a simple mailing : evidence from a French field experiment », *Revue d'Économie Politique* [CNRS 2, HCERES A], 2018 en collaboration avec Yannick L'Horty et David Gray.

« Pauvreté et non-recours au RSA « socle seul » », *Économie et Prévision* [CNRS 3, HCERES B], 2018.

« Take-up of social assistance benefits : the case of the French Homeless », *Review of Income and Wealth* [CNRS 2, HCERES A], 2018 en collaboration avec Patrick Domingues.

« Une analyse spatiale du non-recours aux dispositifs sociaux », *Revue d'Économie Politique* [CNRS 2, HCERES A], 2017 en collaboration avec Denis Anne.

Autres publications

« RSA : le non-recours à l'allocation, un problème bien plus important que la fraude », *The Conversation*, 2022 en collaboration avec Yannick L'Horty et Rémi Le Gall.

« Discriminations dans l'accès au logement en France : un état des lieux », *The Conversation*, 2022 en collaboration avec Yannick L'Horty.

« En master, des candidats discriminés sur leurs noms de famille », *The Conversation*, 2022 en collaboration avec Louis-Alexandre Erb et Yannick L'Horty.

« Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises : une approche multicanal », rapport final pour le CGET, 2019 en collaboration avec Denis Anne, Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet et Pascale Petit.

« Test de discrimination dans l'accès au logement selon l'origine », *Etudes et Résultats*, Défenseur des Droits, 2019 en collaboration avec Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye et Pascale Petit.

« Les refus de soins discriminatoires liés à l'origine et à la vulnérabilité économique : tests dans trois spécialités médicales en France », *Etudes et Résultats*, Défenseur des Droits, 2019 en collaboration

avec Yannick L'Horty et Pascale Petit.

Rapporteur pour :

European Economic Review, Review of Income and Wealth, Retraite et Société

Communications

Conférences

- Juillet 2022 **Conférence de l'EUHEA**, *Oslo*, Norvège.
- Juin 2022 **Journées Louis-André Gérard-Varet**, *Marseille*.
- Juin 2022 **Conférence de l'ESA**, *Boston*, Etats-Unis.
- Avril 2022 **Conférence de l'UEA**, *Londres*, Royaume-Uni.
- Déc 2021 **Journées des Economistes de la Santé Français**, *en ligne*.
- Sept 2021 **Conférence de l'EALE**, *en ligne*.
- Juin 2021 **Journées de Microéconomie Appliquée**, *en ligne*.
- Juin 2021 **Journées Louis-André Gérard-Varet**, *Marseille*.
- Août 2020 **Conférence de l'EEA**, *en ligne*.
- Sept 2019 **Conférence de l'EALE**, *Uppsala*, Suède.
- Juin 2019 **Conférence de l'AFSE**, *Orléans*.
- Juin 2019 **Journées Louis-André Gérard-Varet**, *Aix-en-Provence*.
- Juin 2019 **Journées de Microéconomie Appliquée**, *Casablanca*, Maroc.
- Nov 2018 **Colloque annuel TEPP**, *Créteil*.
- Sept 2018 **Conférence de l'EALE**, *Lyon*.
- Juin 2018 **Journées Louis-André Gérard-Varet**, *Aix-en-Provence*.
- Juin 2018 **Conférence de la SEA**, *Vienne*, Autriche.
- Juin 2018 **Journées de Microéconomie Appliquée**, *Bordeaux*.
- Dec 2017 **AFSE - DG Trésor**, *Paris*.
- Sept 2017 **Conférence de l'EALE**, *Saint-Gall*.
- Juin 2017 **Conférence de l'AFSE**, *Nice*.
- Juin 2017 **Journées Louis-André Gérard-Varet**, *Aix-en-Provence*.
- Juin 2017 **Journées de Microéconomie Appliquée**, *Le Mans*.
- Oct 2016 **Colloque annuel TEPP**, *Saint-Denis de La Réunion*.
- Juin 2016 **Conférence de l'AFSE**, *Nancy*.
- Juin 2016 **Journées de Microéconomie Appliquée**, *Besançon*.
- Sept 2015 **Colloque annuel TEPP**, *Paris*.
- Août 2015 **Congrès de l'EEA**, *Mannheim*, Allemagne.
- Juillet 2015 **Journées des doctorants de l'ERUDITE**, *Créteil*.
- Juin 2015 **Journées de Microéconomie Appliquée**, *Montpellier*.
- Oct 2014 **Conférence Lambda Mu**, *Dijon*.

Sept 2014 **Colloque annuel TEPP**, Nantes.

Séminaires

Mai 2019 **Séminaire LED**, Saint-Denis, Université Paris 8.

Oct 2018 **Séminaire ERUDITE**, Créteil, Université Paris-Est Créteil.

Mai 2017 **Séminaire “Différentes approches en vue de mesurer le non-recours”**, Anvers, Belgique.

Nov 2015 **Séminaire EPEE**, Evry, Université d'Evry.

Oct 2015 **Séminaire ERUDITE**, Créteil, Université Paris-Est Créteil.

Juin 2015 **Séminaire ZEW**, Mannheim, ZEW, Allemagne.

Dec 2014 **Séminaire ERUDITE**, Champs-sur-Marne, Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Ecoles thématiques

Mars 2019 **10^e école thématique CNRS sur l'Evaluation des Politiques Publiques**, Aussois.

Mars 2015 **6^e école thématique CNRS sur l'Evaluation des Politiques Publiques**, Aussois.

Enseignements

Rappels d'Econométrie (2021-2022) (CM, Master 2 Economie de la Santé, UPEC), rappels d'économétrie (MCO, VI, etc) avec application sur le logiciel SAS

Gestion de bases de données sous SAS (2020-2022) (CM, Master 1 Data Analyst, UGE), Etape DATA, procédures permettant de générer des statistiques descriptives.

Econometrics (2020-2022) (Cours + TD en anglais, Licence, UPEC), modèle linéaire simple, estimation par intervalle de confiance et tests d'hypothèses, modèle linéaire multiple.

SAS Avancé (216-2022) (CM, Master 2, UPEC), Langage SQL, Macro, FORMAT, sorties ODS, procédures permettant de générer des graphiques et des tableaux de reporting.

Introduction à SAS (2014-2022) (CM, Master 2, UPEC), Etape DATA, procédures permettant de générer des statistiques descriptives.

Statistique et Probabilité (2018-2022) (CM + TD, Licence, UPEC), variables aléatoires discrètes et continues, estimateurs, estimation ponctuelle (Maximum de Vraisemblance et Méthode des Moments), estimation par intervalle de confiance.

Econometrics (2016-2017) (TD en anglais, Master 1 et 2, UPEC), manipulation des données, statistique descriptive et économétrie en coupe transversale avec STATA.

Statistique descriptive (2016-2017) (TD, Licence, UPEC), représentations graphiques, moyenne, médiane, variance, écart-type, quantile, indice de Gini, courbe de Lorenz.

Equilibre Général (2014-2016) (TD, Master 1, UPEC), équilibre avec production, équilibre intertemporel, équilibre en environnement incertain.

Microéconomie de l'incertain (2014-2016) (TD, Master 1, UPEC), prime de risque, investissement et risque de défaut, choix de portefeuille.

Monnaie et Finance (2014-2016) (TD, Licence, UPEC), agrégats et création monétaire, déséquilibres monétaires et bulles financières, politique monétaire, banques et risques, marchés, taux d'intérêt et option de change.

Macroéconomie (2013-2014) (TD, Licence, UPEM), modèles IS-LM, modèles WS-PS, loi d'Okun, courbe de Phillips.

Ecoles thématiques

- Mars 2015 Ecole thématique ETEPP, Evaluation des Politiques Publiques, Aussois
- Mars 2014 Ecole thématique ETEPP, Evaluation des Politiques Publiques, Aussois
- Janvier 2014 Winter School on Inequality and Social Welfare Theory, Alba di Canazei, Italie

Visites de recherche

- Mars-Juillet 2015 **Visite de Recherche au Centre for European Economic Research (ZEW), Mannheim**, Allemagne, (superviseur : Holger Bonin).
Département : Marché du Travail, Ressources Humaines et Politiques Sociales

Participation à des projets de recherche financés

- 2020-2021 **Projet REPERES.**
Projet : Ecart salariaux femmes-hommes dans les recrutements de la Caisse
Directeur du projet : Yannick L'Horty
Financier : Caisse des Dépôts
Montant : 30 000 euros
Rôle : Traitement des données et écriture du rapport et de l'article.
- 2020 **Projet MELODI .**
Projet : Mesure locale des discriminations dans l'accès à l'emploi, selon l'origine et le lieu de résidence sur le pays d'Avesnois
Directeur du projet : Yannick L'Horty
Financier : Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
Montant : 20 000 euros
Rôle : Traitement des données et écriture du rapport et de l'article.
- 2018-2020 **Projet DREAM.**
Projet : Discrimination à l'embauche dans les entreprises du SBF120
Directeur du projet : Yannick L'Horty
Financier : CGET
Montant : 140 000 euros
Rôle : Traitement des données et écriture du rapport et de l'article.
- 2019 **Projet TRICERATOPS.**
Projet : Etude de la discrimination dans l'accès aux soins

Directeur du projet : Yannick L'Horty
Financier : Défenseur des Droits, Fonds CMU-C
Montant : 80 000 euros
Rôle : Traitement des données et écriture du rapport et de l'article.

2018-2019 **Projet ARTEFACT.**

Projet : Evaluation de l'effet des Emplois Francs
Directeur du projet : Yannick L'Horty
Financier : CGET
Montant : 75 000 euros
Rôle : Traitement des données et écriture du rapport et de l'article.

2017-2019 **Projet MICADO.**

Projet : Evaluation de l'effet d'une action de lutte contre les discriminations dans l'accès au logement
Directeur du projet : Yannick L'Horty
Financier : Défenseur des Droits
Montant : 64 000 euros
Rôle : Traitement des données et écriture du rapport et de l'article.

2016-2018 **Projet DESTINIE.**

Projet : Evaluation de l'effet du Service Militaire Volontaire sur l'accès à l'emploi et l'insertion sociale des jeunes
Directeur du projet : Yannick L'Horty
Financier : Ministère de la Défense
Montant : 45 000 euros
Rôle : Traitement des données et écriture du rapport et de l'article.

2014-2015 **Projet ELODIE.**

Projet : Etudes économiques sur les bénéficiaires du RSA en Seine-et-Marne
Directeur du projet : Yannick L'Horty
Financier : Fonds Social Européen
Montant : 60 200 euros
Rôle : Conception du protocole, traitement des données et écriture du rapport et de l'article.

Compétences informatiques

Avancé SAS (Certification SAS BASE PROGRAMMING), Open Office, STATA, R, langage SQL, LaTeX
Intermédiaire GeoDa, C++, MapInfo

Langues

Français **Langue maternelle**

